



# ACADÉMIE DE RENNES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat

## Division des personnels des établissements privés

DPEP 24 – Bureau du remplacement

Affaire suivie par :

Annabelle PROUST-GRANGER

T 02 23 21 78 79

[annabelle.proust@ac-rennes.fr](mailto:annabelle.proust@ac-rennes.fr)

96 rue d'Antrain - CS 10503  
35705 RENNES Cedex 7

Rennes, le 3 janvier 2022

NOTE

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements  
d'enseignement du second degré privé

Objet : Dates de cessation des contrats

Afin d'optimiser les moyens de l'année en cours, je vous informe que les contrats auront pour date d'échéance maximum :

- Collèges : **vendredi 24 juin 2022**
- Lycées généraux et technologiques : **vendredi 17 juin 2022**

S'agissant des lycées professionnels, la date de référence est fixée au **vendredi 20 mai 2022**.

Cependant, pour prendre en compte les particularités de certaines formations ou de certains établissements, la date de cessation des contrats pourra être modulée (avancée ou retardée). Les directeurs des lycées professionnels sont invités, s'ils souhaitent retenir une autre date que le 20 mai, à prendre contact au plus tôt avec le service du remplacement (Annabelle PROUST-GRANGER - Mail : [annabelle.proust@ac-rennes.fr](mailto:annabelle.proust@ac-rennes.fr)) pour faire connaître leurs besoins.

Les contrats déjà établis et transmis par le bureau du remplacement ne sont pas concernés par cette présente note.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour Le Recteur et par Délégation  
Le Chef de Division

Jacques GUEGAN